

COMMUNE DE FAYET-LE-CHATEAU

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Voix délibérantes : 10 Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0	Le 11 septembre 2021 à 10 heures Le Conseil Municipal de la Commune de Fayet-le-Château, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Bruno VALLADIER, Maire. Date de convocation : 7 septembre 2021	Délibération N°35/2021
--	--	-------------------------------

Présents : Mmes Allaire, Manssano, Obolensky, Rader et Steinert et MM. Couegnas, Jacob et Valladier lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés représentés : M. Belnou, a donné pouvoir à Mme Steinert et Mme Montorier, a donné pouvoir à M. Valladier.

Absent : M. Gayet

Secrétaire de séance : Mme Dominique Allaire

Objet : Nouveaux tarifs du cimetière

Suite au travail de la commission « cimetière » autour des tarifs des concessions, il est proposé au conseil municipal de réviser la majorité de ces tarifs et la durée des concessions.

Ces concessions seront de durée variable :

- 15 ans, 30 ans ou 50 ans.

La commune ne proposera plus la vente de concession à perpétuité.

Ces concessions sont proposées à des tarifs différenciés selon la durée choisie.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 7 mai 2007 et du 30 avril 2008. Il est proposé à l'assemblée délibérative de réviser les tarifs comme suit :

- caveau / tombe : 25 € / m² pour 15 ans, 50 € / m² pour 30 ans, 75 € / m² pour 50 ans,
- case du columbarium (2 urnes) : 250 € pour 15 ans, 500 € pour 30 ans, 750 € pour 50 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des concessions et du columbarium tels que définit ci-dessous :

Catégorie	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans	Durée : 50 ans
Concession (le m ²)	25 €	50 €	75 €
Columbarium (la case / 2 urnes)	250 €	500 €	750 €

Au registre sont les signatures.

A Fayet-le-Château, le 11 septembre 2021.

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 14 septembre 2021.

et de la publication le

Le Maire

Le Maire,
Bruno VALLADIER



2021/036